

Deux tiers des entreprises bretonnes créées en 2010 existent toujours en 2015

Parmi les entreprises créées en 2010 en Bretagne, deux sur trois sont toujours présentes cinq ans après. Cette part est la plus élevée des régions françaises. La pérennité de ces entreprises dépend du statut juridique et du secteur d'activité. Jouent aussi le montant de l'investissement initial et le profil de l'entrepreneur. Le recours aux dispositifs d'aides à la création ou à la reprise d'entreprises s'avère plutôt plus fréquent en Bretagne qu'au niveau national.

Magali Février et Michel Rouxel, Insee

Début 2015, la Bretagne compte 134 500 entreprises, hors micro-entreprises, dans le secteur marchand non agricole. Parmi celles-ci, un peu plus de 10 000 ont moins d'un an d'existence. Elles constituent 8 % de l'ensemble des entreprises. Alors que ce poids reste stable depuis 2009, il est inférieur à celui enregistré au niveau national (9 %) et dans la plupart des régions métropolitaines. Un des enjeux des acteurs et décideurs locaux est de pouvoir pérenniser ces nouvelles entreprises dans le tissu économique, afin de maintenir l'emploi. L'analyse des entreprises créées en 2010 et toujours présentes cinq ans plus tard permet d'identifier les facteurs favorables au maintien voire au développement de l'entreprise. Il en ressort tout d'abord qu'en Bretagne, ce taux de pérennité est le plus élevé des régions métropolitaines.

Deux entreprises sur trois toujours présentes cinq ans après leur création en 2010

Un peu plus de 4 600 entreprises ont été créées au premier semestre 2010 en Bretagne, hors le régime de l'auto-entreprise (*encadré 1*). Cinq ans après leur création, les deux tiers d'entre elles sont toujours actives (*figure 1*). La première comme la deuxième année, leur nombre diminue de 10 %. Le taux de cessation diminue progressivement ensuite, de

7 % la 3^e année à 4 % la 5^e année. L'indicateur de pérennité à cinq ans des entreprises créées en 2010 place la Bretagne au 1^{er} rang des régions françaises, devançant de 4 points la moyenne nationale. Cinq autres régions ont des résultats proches, notamment l'Île-de-France, la Normandie et les Pays de la Loire (*figure 2*).

Par rapport aux créations d'entreprises enregistrées en 2006¹, la pérennité des entreprises est mieux orientée pour celles créées en 2010. En effet, parmi les entreprises créées en 2006 en Bretagne, un peu plus de la moitié (56 %) étaient

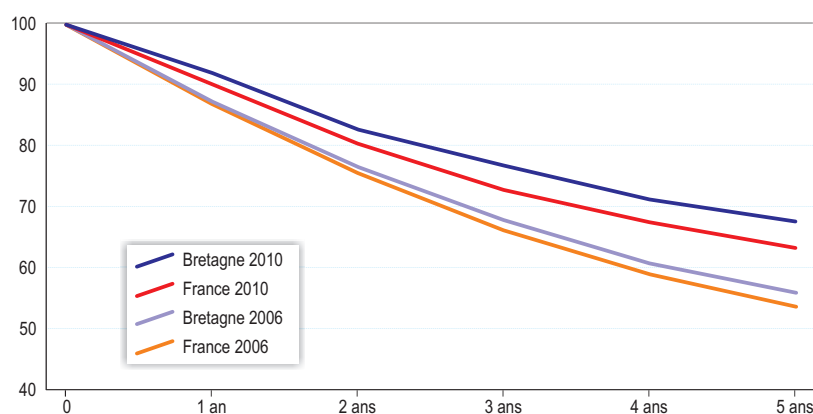
toujours actives cinq ans après. Parmi les facteurs pouvant expliquer cet écart figure en premier lieu la crise économique mondiale de 2008. Par la suite, la situation en termes de pérennité s'est redressée.

La longévité ou la survie économique des entreprises dépend de multiples critères. Outre les facteurs conjoncturels, des facteurs structurels interviennent. Il s'agit tout d'abord du statut juridique des entreprises et du secteur d'activité.

1- Enquête Sine 2006.

1 Des taux de pérennité plus élevés en Bretagne

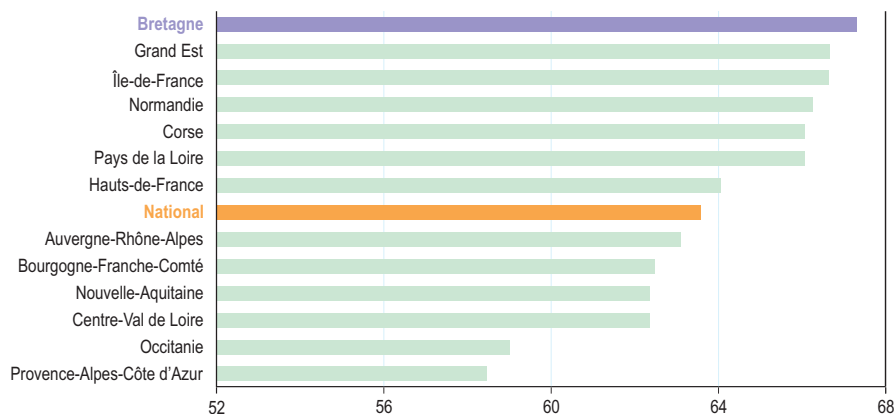
Taux de pérennité des entreprises créées en 2006 et 2010 (en %)



Champ : entreprises du secteur marchand non agricole, hors micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs avant déc. 2014)
Source : Insee, enquêtes Sine 2006 et 2010, Sirene.

2 Bretagne : région avec le plus important taux de survie

Taux de pérennité à 5 ans des entreprises créées en 2010 par région (en %)



Champ : entreprises du secteur marchand non agricole, hors micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs avant déc. 2014).
Source : Insee, enquête Sine 2010, Sirène.

Pérennité plus forte pour les sociétés

En Bretagne, une entreprise créée en société a 1,3 fois plus de chance d'être encore active cinq ans plus tard qu'une entreprise individuelle (*définitions*). Cet écart de taux de pérennité s'observe dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activité. Joue ici la nature de ces formes juridiques qui reflètent deux conceptions différentes de l'entreprise : structure collective avec une finalité pérenne d'une part, structure minimale et plus limitée en moyens humains, financiers et matériels d'autre part.

En Bretagne, plus de la moitié (56 %) des créations au 1^{er} semestre 2010 sont des sociétés et, parmi ces dernières, les trois quarts (75 %) sont encore présentes en 2015. C'est un peu plus qu'en France (71 %). Créer ce type d'entreprise nécessite souvent de constituer un capital social avec un apport au démarrage, de travailler parfois avec un ou plusieurs associés et d'avoir le souhait d'embaucher des salariés. Cette réflexion en amont peut ainsi amener

à constituer un dossier solide comprenant des garanties pour que l'entreprise soit pérenne sur plusieurs années. Le choix de créer une entreprise en nom propre peut relever d'une démarche distincte. Parmi les sociétés individuelles créées en Bretagne en 2010, il en reste 58 % actives cinq ans après. Comme pour les sociétés, le taux de pérennité des entreprises individuelles situées en Bretagne est supérieur à celui enregistré au niveau national (52 %). Cette situation favorable pour la Bretagne s'observe également pour la plupart des secteurs d'activité, avec toutefois des écarts sensibles suivant la nature de l'activité.

Plus faible pérennité des entreprises dans le commerce, l'hôtellerie restauration et la construction

Le choix du secteur au moment de la création est un paramètre important, à relier à la concurrence plus ou moins forte et au coût hétérogène de l'investissement. Le taux de pérennité des entreprises est ainsi élevé dans la santé et l'action sociale : 79 % à cinq

Encadré 1 Les micro-entreprises sont beaucoup plus fragiles que les autres entreprises

Alors que la part des nouvelles entreprises bretonnes actives 5 ans après leur création en 2010 s'élève à 67 %, celle des micro-entreprises n'est que de 27 %. Au sein de ces dernières, d'importantes différences apparaissent selon le secteur d'activité allant de 7 % dans celui des finances à 41 % dans l'enseignement et la santé. Au niveau national, le taux de pérennité à 5 ans des micro-entreprises est plus faible : 23 %. Il faut préciser que toutes les cessations ne sont pas des échecs. En effet, certaines entreprises avaient, dès le départ, un objectif limité dans le temps alors que d'autres se développent et doivent donc changer de statut juridique, évoluant soit en entreprises individuelles, soit en sociétés.

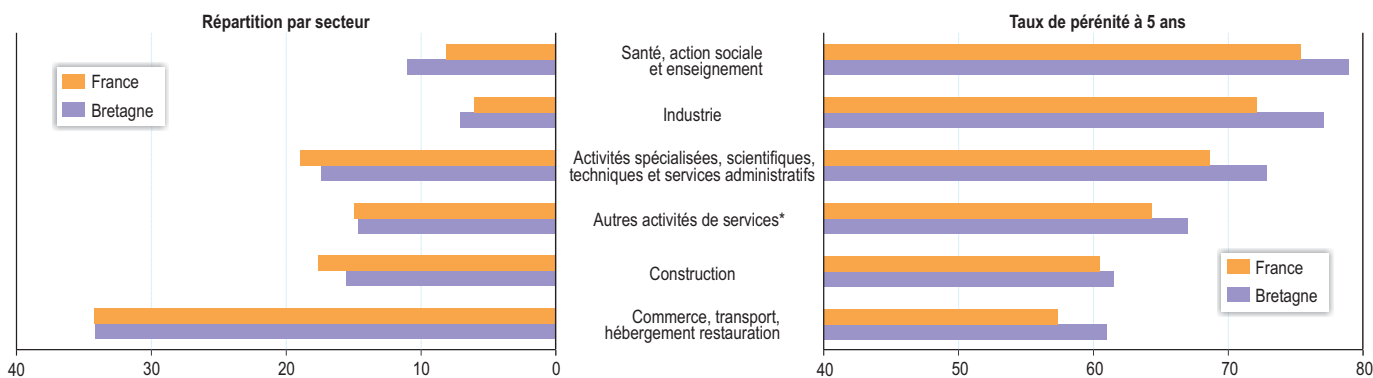
ans en Bretagne comparé à 76 % en France (*figure 3*). C'est aussi le cas pour les entreprises industrielles avec 77 % d'entre elles demeurant présentes en Bretagne cinq ans après la création. Dans ce secteur particulièrement, les engagements financiers importants, par exemple pour l'acquisition des machines, nécessitent ainsi des garanties de pérennité plutôt plus fortes. Dans les activités de services, telles que les assurances, la communication, le maintien en activité des entreprises s'avère aussi élevé, avec plus de 70 % d'entreprises créées en 2010 encore actives après cinq ans.

A contrario, la pérennité est plus faible dans le commerce, l'hôtellerie restauration et la construction, avec un taux proche de 60 %. Ces secteurs enregistrent ainsi plus de cessations d'entreprises que les autres, tout au moins dans les cinq premières années après la création. C'est vrai dès les deux premières années pour le commerce – un tiers (34 %) des créations – et un peu plus tard pour l'hôtellerie restauration et la construction.

Dans les secteurs marchands non agricoles, les entreprises localisées en Bretagne sont ainsi plus souvent pérennes qu'au niveau

3 Les entreprises d'action sociale, de santé ou d'enseignement sont plus souvent pérennes

Entreprises créées en 2010 : taux de pérennité et répartition par secteur (en %)



* Autres activités de services : regroupe les activités financières et d'assurance, les activités immobilières et celles d'information et de communication.

Champ : entreprises du secteur marchand non agricole, hors micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs avant déc. 2014).

Source : Insee, enquête Sine 2010, Sirène.

national, à l'exception des activités immobilières. D'autres approches peuvent s'envisager pour caractériser la pérennité des entreprises. Il s'agit par exemple de la prise de risque financier, comme entrevu précédemment pour les entreprises industrielles, ou du profil de l'entrepreneur.

L'importance de l'investissement financier à la création joue positivement sur la pérennité de l'entreprise

Le taux de survie progresse avec le montant de l'investissement initial (figure 4). Il est de 55 % au bout de 5 ans pour les entreprises créées en 2010 avec un investissement initial inférieur à 4 000 €. Cette part dépasse 75 % pour les entreprises dont l'investissement initial est supérieur à 40 000 €, s'élevant progressivement selon l'importance des moyens financiers mis en œuvre. Au démarrage d'une entreprise, le montant de l'investissement initial résulte en effet de calculs liés aux risques inhérents à toute activité économique. Plus le financement est important, plus les garanties prises par les investisseurs seront ainsi fortes, contribuant en retour à la survie ou non de l'entreprise.

La situation favorable en Bretagne en termes de pérennité des entreprises résulte, au moins partiellement, d'investissements initiaux plus élevés que la moyenne nationale. Ce sont ainsi 49 % des nouvelles entreprises bretonnes en 2010 qui disposent au démarrage de plus de 16 000 €, à rapporter à 40 % en France.

Outre les caractéristiques de l'entreprise, un autre acteur, fondamental, est à prendre en compte : son créateur.

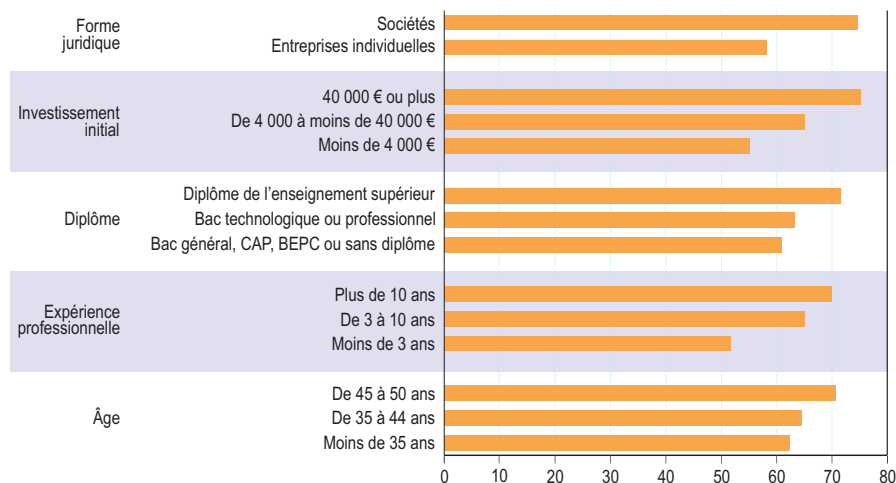
Les chances de succès augmentent aussi avec l'expérience professionnelle du créateur

Selon l'expérience, l'âge ou le parcours professionnel, tous les créateurs n'ont pas le même potentiel pour pérenniser leur entreprise. En particulier, les entreprises dont les créateurs sont âgés de moins de 35 ans ont une pérennité à cinq ans plus faible, comparées à celles créées par leurs aînés. Dans le premier cas, elles sont pérennes pour 62 % d'entre elles en Bretagne. Dans la région, cette part augmente à 65 % pour les créateurs âgés de 35 à 44 ans et à 71 % pour ceux de 45 à 50 ans.

L'expérience professionnelle du créateur, favorise aussi la longévité des entreprises. Dans la région, lorsque le créateur dispose d'une expérience de plus de 10 ans, son entreprise demeure présente cinq ans plus tard dans 70 % des cas. L'expérience acquise précédemment ajoutée à la constitution éventuelle d'un réseau de connaissance ainsi qu'une maîtrise des dispositifs

4 Une pérennité plus fréquente chez les créateurs expérimentés

Taux de pérennité à 5 ans des entreprises créées en 2010 en Bretagne (en %)



Lecture : 71 % des entreprises créées au 1^{er} semestre 2010 dont le chef d'entreprise a entre 45 et 50 ans sont encore actives cinq ans après.

Champ : entreprises du secteur marchand non agricole, hors micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs avant déc. 2014).

Source : Insee, enquête Sine 2010.

d'accompagnement sont des atouts facilitant la réussite du projet.

Lorsque la personne était salariée du secteur privé (28 % des créateurs en Bretagne) ou ancien chef d'entreprise (8 %), le taux de pérennité atteint 70 %.

En outre, un salarié peut bénéficier d'aides qui prennent la forme d'exonérations de cotisations sociales durant la première année tout en conservant son salaire.

Le choix du secteur d'activité joue également favorablement, puisque plus de 40 % des anciens salariés créent leur entreprise dans les services où la pérennité est globalement plus élevée. On retrouve aussi ici l'âge et l'expérience professionnelle, fréquemment associés à des moyens financiers plus conséquents, augmentant les chances de pérenniser l'entreprise dans le temps.

Avec une expérience professionnelle moins importante, par exemple moins de trois ans, la pérennité diminue à 52 %. Joue aussi le niveau de qualification du créateur, avec lequel augmente plutôt le taux de pérennité. A contrario, il n'apparaît pas de différences significatives entre femmes et hommes quant à la longévité des entreprises créées, aussi bien en Bretagne que, plus largement, en France.

Les entreprises créées par des chômeurs sont moins pérennes

Plus d'un tiers des créateurs bretons de l'année 2010 étaient inscrits au chômage² avant le démarrage de leur entreprise, soit autant qu'au niveau national. Ils sont relativement plus nombreux à créer leur entreprise dans la construction (22 %) et le commerce (38 %), secteurs dans lesquels la pérennité des entreprises s'avère plus faible. Le taux de pérennité à cinq ans des

entreprises créées par des chômeurs dépend de leur durée d'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi. Pour ceux inscrits auparavant depuis moins d'un an, ce taux s'établit à 65 %, proche de la moyenne régionale. Pour ceux précédemment demandeurs d'emploi de longue durée, c'est-à-dire inscrits depuis plus d'un an, il diminue à 54 %. Ceci est à relier à l'éloignement de ces personnes vis-à-vis du marché du travail, ce qui joue notamment sur leur expérience professionnelle. Pour pallier ces difficultés, plusieurs dispositifs publics

2- Selon leur déclaration à l'enquête Sine.

Encadré 2

Les autres aides à la création d'entreprise

Afin d'augmenter leurs fonds propres, les créateurs d'entreprises peuvent, outre le Nacre, bénéficier de prêts d'honneur à taux zéro, comme le Brit (Bretagne reprise Initiative Transmission). Ces prêts sont parfois complétés par des fonds de garanties qui constituent des leviers pour obtenir des prêts bancaires, tels le fonds régional garantie Bretagne, financé par la BPI, la région et le Feder ou celui à l'initiative des femmes (Fgif). Enfin, des dispositifs d'accompagnement personnalisés sont proposés aux créateurs sur les premières années de l'entreprise afin de sécuriser sa pérennité. Ainsi, la région Bretagne a créé Pass Création, ouvert à tout créateur ou repreneur. Cette aide complète le Nacre, dont les prestations sont assurées par près d'une quarantaine d'opérateurs labellisés sur la région. Les réseaux d'entrepreneurs comme Initiative Bretagne, le réseau Entreprendre Bretagne ou Bretagne Active travaillent en lien avec l'État, la Région, la Chambre de commerce et de l'industrie ou la Chambre des métiers et d'artisanat. En outre, différentes aides peuvent être demandées par les entreprises tout au long de leur existence, pour les accompagner dans la recherche et innovation, l'exportation, l'investissement...

permettent de soutenir et d'aider au démarrage d'une entreprise par les chômeurs.

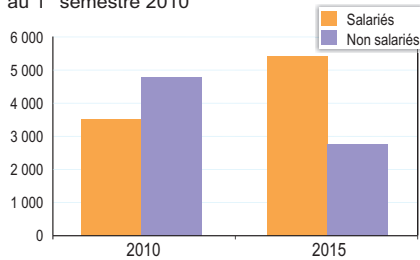
L'Accre : un dispositif d'aide pour quasiment la moitié des entreprises bretonnes créées en 2010

L'aide la plus fréquente est l'Accre³, destinée principalement aux demandeurs d'emploi. Elle consiste en une exonération partielle des charges sociales pendant les 12 premiers mois d'activité. Cette aide a bénéficié à un peu moins de la moitié (47 %) des nouvelles entreprises bretonnes. De part les caractéristiques de ce dispositif, la très grande majorité des entreprises créées par des chômeurs (88 %) en sont bénéficiaires. Parmi ces dernières, 58 % demeurent actives cinq ans après leur création. Avec un autre dispositif, le Nacre (Nouvel accompagnement à la création et reprise d'entreprise), le taux de pérennité des entreprises s'avère supérieur. Il est même similaire à celui enregistré pour l'ensemble des entreprises de la région créées en 2010. Depuis 2009, le dispositif Nacre propose un accompagnement avant, pendant et après la création de l'entreprise pour les personnes

Encadré 3

Les créations d'emplois salariés compensent en partie les pertes dues aux cessations

Évolution de l'emploi entre 2010 et 2015 des entreprises créées en Bretagne au 1^{er} semestre 2010



Champ : entreprises du secteur marchand non agricole, hors micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs avant déc. 2014).
Source : Insee, enquête Sine 2010.

Les entreprises créées au 1^{er} semestre 2010 en Bretagne employaient 8 200 personnes fin 2010, dont 42 % de salariés. Après 5 ans, l'emploi total recule de près de 2 %. En effet, l'augmentation des emplois dans les entreprises pérennes compense à peine la perte des emplois due aux fermetures. Fin 2015, la part des salariés devient majoritaire puisqu'elle représente les deux tiers de l'emploi des entreprises encore actives. D'une manière générale, les créations d'emplois au cours des cinq premières années d'existence viennent surtout des sociétés n'ayant aucun salarié au moment de leur création.

au chômage ou en difficulté d'insertion professionnelle et souhaitant créer leur entreprise. La différence avec l'Accre consiste pour l'essentiel en l'appui à la constitution du projet d'entreprise, au montage financier et en un accompagnement dans la durée ; en outre un prêt à taux zéro peut être accordé. Selon les données disponibles, ce dispositif a assisté 13 % des créations d'entreprises bretonnes de 2010. Le recours à ces aides est un peu plus

fréquent en Bretagne qu'en moyenne dans les autres régions : 53 % des entreprises créées en 2010 en Bretagne ont obtenu au moins une aide comparé à 46 % au niveau national. Dans la région, un tiers des entreprises reçoivent une seule aide publique et 20 % en perçoivent plusieurs. ■

3- Accre : Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise.

Sources et définitions

La démographie des entreprises régionales est approchée à partir des entrées et sorties de sièges d'entreprises dans le répertoire **Sirene** (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements).

La survie des entreprises créées en 2010 est analysée à partir du Système d'information sur les nouvelles entreprises (**Sine**) qui est un dispositif permanent d'observation et de suivi d'une génération de nouvelles entreprises.

La **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production selon le concept en usage en France depuis le 1^{er} janvier 2007. Le champ est restreint aux entreprises, hors auto-entrepreneurs, dont l'activité principale est marchande et non agricole et qui ont vécu plus d'un mois. Chaque nouvelle entreprise est enquêtée à trois reprises : au début de son activité et dans l'année de ses troisième et cinquième anniversaires. Cette étude s'intéresse plus particulièrement aux entreprises créées au 1^{er} semestre 2010, l'échantillon national contenant 52 000 entreprises.

Taux de création : rapport du nombre de créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1.

Une **entreprise individuelle** est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte.

Une **société** est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale.

Taux de pérennité à n ans : ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre de l'année de référence de la cohorte (ici 2010) ayant atteint leur nième anniversaire, rapporté à l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considérée. Les taux obtenus sont légèrement supérieurs aux résultats nationaux publiés dans l'IP n°1 639, en raison d'une meilleure identification des auto-entreprises, pour leur retrait du calcul, dans le stock des entreprises de 2010.

Depuis le 19 décembre 2014, le régime du **micro-entrepreneur** est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Pour en savoir plus

- Les entreprises créées en 2010 plus pérennes que celles de 2006, touchées par la crise / Jocelyn Béziau et Nicolas Bignon. - Dans : Insee Première ; n° 1639 (2017, mars). - 4 p.
- Entrepreneurat féminin : près d'un tiers des créations d'entreprises, avec autant de chances de réussite que les hommes / Valérie Molina et Ludvine Neveu-Cheramy. - Dans Insee Analyse Bretagne ; n°54 (2017, mars). - 4p.
- En 2014, près de 20 000 créations d'entreprises pour cinq profils d'entrepreneurs / Bernard Gestin et Joël Bodennec. - Dans : Insee Analyses Bretagne ; n° 27 (2015, octobre). - 4 p.
- Les entreprises créées en Bretagne : moins nombreuses mais plus pérennes / Laurent Auzet et Robert Granger. - Dans : Octant Analyse ; n° 64 (2014, mai). - 4 p.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2018



Insee
Mesurer pour comprendre